



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 13 juin 2022

Présidence : M. Pascal Ruch, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 09/2022 du bureau du Conseil communal du 5 avril 2022 relatif à la rémunération des membres du Conseil communal, des commissions et du bureau ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- de fixer les indemnités des membres du Conseil communal, des commissions et du Bureau, dès le 1^{er} juillet 2021, de la façon suivante :

Législature 2021-2026	
Président	CHF 2'000.-
Secrétaire	CHF 3'500.-
Huissier	CHF 1'000.-
Séance C.C.	CHF 25.-
Séance bureau du CC	CHF 25.-
Séance des commissions de gestion et des finances (Cogest), des commissions ad hoc et des commissions permanentes.	CHF 50.-
Rapporteur des commissions de gestion et des finances (Cogest) et des commissions ad hoc.	
Rapport simple	CHF 50.-
Rapport complexe (d'office pour les rapport sur le budget, les comptes et la gestion assumés par la Cogest. Sinon, selon l'évaluation du Bureau)	CHF 100.-

Séance dépouillement des votations et des élections.		
Votations:	CHF	15.-/h
Elections:	CHF	15.-/ h mais au minimum CHF 50.-

Ainsi délibéré en séance du lundi 13 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président : 
P. Ruch



Le Secrétaire : 
D.-J. Alves de Almeida

